



Envoyé en préfecture le 06/03/2020  
Reçu en préfecture le 06/03/2020  
Affiché le 03/03/2020  
ID : 050-200067205-20200306-DEL2020\_025-DE

## SEANCE DU 26 FÉVRIER 2020

Date d'envoi de la convocation : 20 Février 2020

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 179

Nombre de votants : 191

(à l'ouverture de la séance)

**Secrétaire de séance : Odile LEFAIX-VERON**

L'an deux mille dix-neuf, le **Mercredi 26 Février**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

### **Etaient présents :**

ADE André, MOUCHEL Hubert suppléant de AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECZY Rolande, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, FAFIN Alain suppléant de BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DRUEZ Yveline, VIVIER Sylvain suppléant de DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (à partir de 18h30), FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé (jusqu'à 21h37), FONTAINE Hervé, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOMERIEL Patrice, GOSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René (à partir de 18h30), HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 18h25), Bernard GIROUX suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie (à partir de 18H25), LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 20h54), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-

**Délibération n° DEL2020\_025**

Pierre, LEONARD Christine (à partir de 19H40), LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LANGLOIS Hubert suppléant de LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MARGUERIE Jacques (à partir de 18h20), MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, PRIME Christian, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 20H), ROUSVOAL Camille, SARCHET Jean-Baptiste, DUVAL Pierre suppléant de SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (à partir de 18H35 et jusqu'à 20h55), DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

**Ont donné procurations :**

BELHOMME Jérôme à Jacques HAMELIN, DELAUNAY Sylvie à Jean-Marie LINCHENEAU, DUFOUR Luc à GOMERIEL Patrice, GOLSE Anne-Marie à Jacques COQUELIN, GOSSELIN Bernard à Guy LCHEVALIER, GOUREMAN Paul à Jean-Michel MAGUE, LEBRUMAN Pascal à Jean-Marie MOUCHEL, LEFRANC Bertrand à Philippe BAUDIN, MARIVAUX Isabelle à Martine GRUNEWALD, POUTAS Louis à Hubert VIGNET, ROUXEL André à Gilbert LEPOITTEVIN, TIFFREAU Danièle à Hervé FEUILLY, LAUNOY Claudie à Annick GODEFROY à partir de 21h, ROUSSEL Pascal à ROUSVOAL Camille à partir de 20 h.

**Excusés :**

BASTIAN Frédéric, BROQUET Patrick, BURNOUF Hervé, CAUVIN Bernard, DELESTRE Richard, DIGARD Antoine, FALAIZE Marie-Hélène, GODAN Dominique, GOSSELIN Albert, GUERARD Jacqueline, HOULLEGATTE Jean-Michel, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LALOË Evelyne, LAMOTTE Jean-François, LECOQ Jacques, LEVAST Jean-Claude, MAIGNAN Martial, MATELOT Jean-Louis, MESNIL Pierre, PEYPE Gaëlle, POIDEVIN Hugo, REBOURS Sébastien, REVERT Sandrine, ROUSSEAU Roger, THEVENY Marianne, TISON Franck, LERENDU Patrick, LOUISET Michel.

**Délibération n° DEL2020\_025**

**OBJET : Dépôt de la marque "L'EAUDACIEUSE"**

**Exposé**

La Communauté d'Agglomération le Cotentin a engagé une démarche visant à promouvoir la consommation de l'eau produite par ses services.

L'intérêt étant de :

- Valoriser la production industrielle de la collectivité
- Prôner l'exemplarité, tant en interne (distribution de l'eau produite lors des différentes instances) qu'en externe (inciter les usagers et partenaires de la collectivité à œuvrer dans le sens vertueux de la démarche)
- Réduire les déchets

Cette mise en avant de l'eau produite par la collectivité passe par la création d'une marque qui pourra être déclinée sur différents supports (notamment bouteilles, éco-cup, carafes, gourdes).

«L'EAUDACIEUSE», nom de la marque retenue sera associée à une base line «l'eau du Cotentin» et un logo constitué d'une goutte d'eau qui reprend partiellement en son sein le logo de la Communauté d'Agglomération. Le visuel est présenté en annexe de la présente délibération.

Afin de protéger juridiquement le nom de cette marque, il est proposé de la déposer officiellement à l'Institut National de la Propriété Industrielle (I.N.P.I.) afin d'obtenir une protection juridique du nom et de sa charte graphique.

La marque bénéficiera ainsi d'une protection juridique de 10 ans, renouvelable expressément, pour les classes de produits et services que la Communauté d'Agglomération choisira.

Le montant de ce dépôt est de 350€ correspondant à une déclaration dans cinq classes différentes:

- la classe n° 11: pour les «appareils de distribution d'eau» et correspondant à des fontaines à eau;
- la classe n° 21: pour les «verres» (récipients) car des gourdes sont envisagées en termes de goodies;
- la classe n° 32: pour les «eaux minérales»;
- la classe n°35 : pour la publicité, notamment la «diffusion de matériel publicitaire» (tracts, prospectus, imprimés, échantillons);
- la classe n°39 : pour la « distribution d'eau »

## Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Propriété Intellectuelle, et notamment son article L 711-1,

**Vu** la délibération n°2017-122 du 29 juin 2017 relative à l'orientation sur la restitution des compétences,

**Vu** la proposition du groupe de travail spécifique sur la création d'une marque pour l'eau potable produite par la Communauté d'Agglomération le Cotentin,

**Vu** l'avis du bureau communautaire du 23 janvier 2020,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Cycle Domestique de l'eau,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 181 - Contre : 2 - Abstentions : 7) pour :

- **Approuver** le dépôt de la marque « L'EAUDACIEUSE » auprès de l'I.N.P.I., pour les classes de produits et services suivants :
  - o la classe n° 11: pour les « appareils de distribution d'eau » et correspondant à des fontaines à eau ;
  - o la classe n° 21: pour les « verres » (récipients) car des gourdes sont envisagées en termes de goodies ;
  - o la classe n° 32: pour les « eaux minérales » ;
  - o la classe n° 35 : pour la publicité, notamment la « diffusion de matériel publicitaire » (tracts, prospectus, imprimés, échantillons) ;
  - o la classe n° 39 : pour la « distribution d'eau »,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

## PROPOSITION N°1 : séduire et susciter l'envie L'EAUDACIEUSE Les couleurs

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le



ID : 050-200067205-20200306-DEL2020\_025-DE



# L'EAUDACIEUSE

L'EAU DU COTENTIN

### SÉDUIRE ET SUSCITER L'ENVIE

#### CONCEPT

Deux couleurs évoquant l'eau.

Par soucis de lisibilité, «eau» du logo est écrit dans la même teinte que la goutte.



# IDENTITÉ VISUELLE

STRUCTURE :  
Communauté  
d'agglomération  
du Cotentin

DATE :  
10/09/2019

Valérie KEGLER SARL  
Graphiste, motion designer  
& illustratrice indépendante  
06 31 73 11 72  
[www.valerie-kegler.com](http://www.valerie-kegler.com)

**PROPOSITION N°1 : séduire et susciter l'envie**  
**L'EAUDACIEUSE**  
Mise en situation

Envoyé en préfecture le 06/03/2020

Reçu en préfecture le 06/03/2020

Affiché le



ID : 050-200067205-20200306-DEL2020\_025-DE

